

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00323

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2010****PREAMBULE**

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

2. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires

- Ont constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique
- Ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS.

**NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES****1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03.

**1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles représentent la valeur d'acquisition des logiciels. Ces derniers sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

### 1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

#### Règles d'amortissement

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqués
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

### 1.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**1.4.1** - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 Décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

**1.4.2** - La valeur d'utilité des **actions propres détenues** est définie comme la **plus élevée** des deux valeurs :

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;

- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto -contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto –contrôle.

**1.4.3** – les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

## **1.5 – VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

## **1.6 – AUTRES CREANCES**

1.6.1 - Figurent à ce compte les sommes dues tant par les sociétés apparentées que par les sociétés sorties du périmètre du groupe.

1.6.2 - Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

## **1.7 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif)

### **NOTE N° 2 – TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE DE CIFIC AU PROFIT DE F.S.D.V.**

Comme indiqué en Préambule, par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

Cette opération a pour incidence sur les comptes sociaux de la société :

a. l'élimination des comptes réciproques entre CIFIC et F.S.D.V.	
b. la détermination d'un boni de fusion de	<b>3 364 K€</b>
• Actif net CIFIC au 26 mars 2010 (date à laquelle l'opération est devenue définitive) :	9 317 K€
• Valeur des actions CIFIC chez F.S.D.V. à la même date :	(5 953 K€)
	<hr/>
Boni de fusion :	3 364 K€

Ce boni de fusion, conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 a été comptabilisé en

• Résultat financier à hauteur de la part non distribuée des résultats accumulés par CIFIC, soit :	2 871 K€
• Capitaux propres (prime de fusion) pour le surplus :	493 K€
Total :	3 364 K€

Enfin, à cette occasion, la provision pour risques existante (2 800 K€) et devenue sans objet, a été reprise.

### **NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

**3.1** – Le premier fait marquant de l'exercice est le décès de Monsieur Gilbert FENAL survenu le 14 septembre 2009.

Monsieur Gilbert FENAL, Président du Directoire, était l'artisan du rapprochement en 1978 des FAÏENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT, sa société d'origine, avec les FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS. Puis, il avait été le moteur de la rationalisation des productions, de l'automatisation des entités industrielle de F.S.D.V. dont l'usine de Digoïn de la société SARREGUEMINES VAISSELLE était l'aboutissement le plus achevé – et du développement de la société.

Il en était resté l'âme et l'animateur.

Sa fille Karine FENAL a été désignée en qualité de Présidente du Directoire par le Conseil de Surveillance, qui a nommé Alain CANDELIER, précédemment Secrétaire Général, en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général.

**3.2** – Comme indiqué dans le Préambule – Point 1, par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commence désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ayant une durée exceptionnelle de 15 mois et étant clôturé le 31 mars 2010.

**3.3** – Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 (voir Préambule Point 2 et note 2), les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

**3.4** – Le total des produits (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice de 15 mois s'élève à 1 066 K€. Le total des produits **pro-forma** pour l'exercice de 12 mois 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 s'élève à 880 K€. Comparé à l'exercice de 12 mois 2008 (1 399 K€), il recule de 519 K€, - 37,1 % (voir note n° 13).

**3.5** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1 554 800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêt de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

Il n'est pas encore statué sur la demande d'arrêt de l'exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE.

**3.6** – Le 3 juillet 2009, la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique et F.S.D.V. ont cédé leurs actions SARREGUEMINES VAISSELLE à la société anglaise DUDSON HOLDINGS.

Cette cession s'est effectuée sur la base du bilan de SARREGUEMINES VAISSELLE au 31 décembre 2008.

Cette cession s'accompagnera de celle des actifs immobiliers et commerciaux de Digoin nécessaires à l'exploitation, qui continuent à être loués à SARREGUEMINES VAISSELLE pendant la période intercalaire, mais à un loyer sensiblement inférieur à celui antérieurement pratiqué.

## BILAN ACTIF

### NOTE N°4 –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
BREVETS, MARQUES	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1.667			1.667 ❶
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.667			1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>		-	<b>5</b>

❶ Logiciels 1.667

### NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
TERRAINS	2.846	-	8	2.838
CONSTRUCTIONS	10.363	-	502 (2)	9.861
AUTRES IMMOBILISATIONS	510	5	45	470
IMMO CORPOREL EN COURS	0		-	0
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>13.719</b>	<b>5</b>	<b>555</b>	<b>13.169</b>
AMORTISSEMENTS	10.047	187	484 (2)	9.750
PROVISIONS (1)	492		(3)	492
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>3.180</b>			<b>2.927</b>

(1) – Dépréciation de terrains dont la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.

(2) – Correspondant à la sortie de l'usine de Saint Clément, suite à sa cession

(3) – Dont 442 K€ au titre de l'usine de Saint Clément.

(4)

#### ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

en milliers d'€	valeur d'origine (intérêts inclus) ❶	Loyers de l'exercice	loyers cumulés ❷	Redevances restant à payer		
				1 an au plus	+1 an - 5 ans	+ 5 ans
Constructions	1.249	51	1.191	35	23	0

❶Dont 328 K€ d'intérêts

❷Dont 326 K€ d'intérêts

## NOTE N° 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.12.2008	TUP CIFIC		CESSION ou diminution	31.03.2010
		Annulation	Apports		
PARTICIPATIONS	7.313	5 951 (1)	3 292 (2)	(65) (3)	4 589
PRETS	3				3
IMMO.FINANCIERES	981			(6)	975
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>8.297</b>	<b>(5 951)</b>	<b>3 292</b>	<b>(71)</b>	<b>5 567</b>
Prov. pour dépréciation					
. Titres participations	66		1 396 (2)	(207) (4)	1 255
. Autres immo. Financières	215			(97) (5)	118
<b>PROV. POUR DEPRECI.</b>	<b>281</b>		<b>1 396 (2)</b>	<b>(304)</b>	<b>1 373</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>8.016</b>	<b>(5 951)</b>	<b>1 896 (2)</b>	<b>233</b>	<b>4 194</b>

(1) – Annulation action CIFIC

(2) – Apport titres de participations détenues par CIFIC

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
SOFINA	2 075	(179)	1 896
ST CLEMENT	1 217	(1 217)	-
	<u>3 292</u>	<u>(1 396)</u>	<u>1 896</u>

(3) – Cession actions SARREGUEMINES VAISSELLE Brut 65 Dépréciation (28) Net 37

(4) - Reprise provision pour dépréciation  
Actions SOFINA (179)  
(207)

(5) – Reprise provision pour dépréciation  
Actions propres détenues (97)

## NOTE N° 7 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.

## NOTE N° 8 – CLIENT ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
CLIENTS	2.663	499		3.162 ❶
PROVISIONS	(2.055)	(330)		(2.385) ❷
AUTRES CREANCES	1.023	262	418	867 ❸
PROVISIONS	(240)			(240) ❹
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1.391</b>			<b>1.404</b>

❶ Se décomposant comme suit :

- 1.344 K€ sur la société « Céramiques de Sarreguemines » (créance provisionnée à 100 % du montant TTC) ❷
- 1.465K€ sur la société Lecico France (voir note 3.5) (créance provisionnée à hauteur de 850 K€ HT) (2)
- 124 K€ sur la société Sarreguemines Bâtiment (créance provisions à 100 % du montant HT = 104 K€ HT) ❷
- 104 K€ sur la société Faïence & Cristal de France (créance provisionnée à hauteur de 87 K€ HT) ❷
- 105 K€ sur la société Sarreguemines vaisselle
- 20 K€ sur la société Finamur

3 162 K€

❸ Se décomposant comme suit :

- Compte courant Sarreguemines Vaisselle à rembourser : 300 K€
- Créance sur cession titres Sarreguemines Vaisselle : 247 K€
- Compte courant Manufacture de Lunéville – St Clément : 287 K€  
(opérations antérieures au redressement judiciaire)  
Provisionnée à 100 % du montant HT, soit 240 K€ ❹
- Divers : 33 K€.

## BILAN PASSIF

### NOTE N° 9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 Au 31 mars 2010, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

9.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>4.583</b>	<b>0</b>	<b>1.953</b>	<b>(5.797)</b>	<b>(152)</b>	<b>0</b>	<b>587</b>
Affectation résultat 2008				(152)	152		0
Prime de fusion T.U.P.		493					493
Résultat de l'exercice					5.024		5.025
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>4.583</b>	<b>493</b>	<b>1.953</b>	<b>(5.949)</b>	<b>5.024</b>	<b>0</b>	<b>6.104</b>



**NOTE N° 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

(en milliers d'€)	31.12.2008	Augmentation	Diminution	31.03.2010
Provisions pour risques	24	0	0	24
Provisions pour risques, suite à TUP CIFIC	-	2 800	2 800	-
Provisions pour charges	89	130	89	130
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>2 930</b>	<b>2 889</b>	<b>154</b>

**NOTE N° 11 – EMPRUNTS**

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
Avance Trésorerie CIFIC	8.100		8.100 (1)	0
Avance Trésorerie Salins	490	48		538
Avance Trésorerie SO.FI.NA	530	315	105	740
Autres Dettes	82			82
<b>TOTAL</b>	<b>9.202</b>	<b>363</b>	<b>8.205</b>	<b>1.360</b>

(1) – Elimination comptes réciproques suite à Transmission Universelle de Patrimoine CIFIC

**NOTE N° 12 – AUTRES DETTES**

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	103	67		170
DETTES FISCALES & SOCIALES.	123	95	39	179
AUTRES DETTES	2.558	117	1.975 (1)	700 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>2.784</b>	<b>279</b>	<b>2.014</b>	<b>1.049</b>

(1) – dont 1 798 K€ - Elimination comptes réciproques suite à Transmission Universelle de Patrimoine CIFIC

(2) – dont :

. Solde créditeur résultant de l'achat de titres SOFINA à LECICO FRANCE à imputer sur cession future à LECICO FRANCE des terrains d'assise des bâtiments U2 – U3 U4 situés à Vitry le François, terrains objet d'un bail à construction

. 55 K€ - Entreprises liées

. 79 K€ - Provision pour charges à payer

. 151 K€ - Divers.

## COMPTE DE RESULTAT

### NOTE N° 13 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

(En milliers d’euros)	31.03.2010 (15 mois)	De 04.09 à 03.10 (12 mois)	2008 (12 mois)	Δ 04.09 – 03.10 2008
Chiffre d’affaires	888	740	1 250	- 40,8 %
Autres produits	178	140	149	- 6,0 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 066</b>	<b>880</b>	<b>1 399</b>	<b>- 37,1 %</b>

Les bases ne sont pas comparables.

La seule comparaison intéressante l’est entre :

- Les produits (pro-forma) pour la période de 12 mois avril 2009 à mars 2010
- Les produits (pro-forma) de 12 mois de l’exercice 2008.

Les produits sont en baisse de 37,1 % (- 519 K€) résultant de :

- Au titre des loyers facturés à SARREGUEMINES VAISSELLE, suspension de ces loyers au titre du premier semestre 2009, puis fixation à un niveau inférieur pour la période postérieure au 30 juin 2009, dans l’attente de leur cession (impact : - 289 K€)
- Absence de facturation des frais d’assistance technique à SARREGUEMINES VAISSELLE depuis le 31 décembre 2008 (impact : – 183 K€)
- Absence de facturation de loyer de l’usine de Saint Clément, à la suite de la cession de cette dernière (juin 2009) (impact : – 37 K€).

### NOTE N° 15 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

Les reprises sur provisions financières (304 K€) concernent :

- Pour 179 K€ la reprise de provision pour dépréciation des titres SOFINA
- Pour 97 K€ la reprise de provision pour dépréciation des actions propres détenues.

Ces deux reprises interviennent dans le cadre des modalités d’évaluation des actions propres détenues (voir note 1.4.2).

- Pour 28 K€ la provision pour dépréciation de la quote-part des actions SARREGUEMINES VAISSELLE détenue par F.S.D.V. à l’occasion de la cession de ces dernières.

## NOTE N° 16 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 3 195 K€ de l'exercice de 15 mois s'explique essentiellement par :

- La reprise de la provision pour risques de 2 800 K€, devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC
- Une plus-value sur cession d'immobilisations de 253 K€, dont l'essentiel provient de la cession de l'usine de Saint Clément à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.
- La constatation du produit devenu définitif de l'économie d'impôt résultant de l'accord d'intégration fiscale, à la suite de la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, pour 166 K€.

## NOTE N° 17 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

### Dénomination sociale FSDV

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 30/32 rue de Chabrol 75010 PARIS

Capital: 4.582.625 €

Registre.Commerce: 562 047 605 0032

## NOTE N° 18 – INTEGRATION FISCALE

**18.1** FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), dont le premier exercice d'application est celui clos le 31 Décembre 2005.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie ).

**18.2** Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, la perte fiscale de F.S.D.V. s'élève à 1 060 K€

**18.3** Aucun profit d'impôt sur les sociétés intégrées fiscalement déficitaires n'a été constaté en 2009-2010.

**18.4** Montants cumulés au 31 mars 2010 des :  
Déficits ordinaires : 19 885 K€.

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

**NOTE N° 19 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS**

**Entreprises liées**

(en milliers d'€)	<b>BRUT</b>	<b>PROVISION</b>	<b>NET</b>	Renvoi note
<u>ACTIF</u>				
Autres créances	287	240	47	Note 8
<u>PASSIF</u>				
Avance de trésorerie à court terme	1.278		1.278	Note 11
Autres dettes	55		55	Note 12
<u>PRODUITS</u>				
Exploitation Financiers				
<u>CHARGES</u>				
Exploitation Financières	85		85	

**NOTE N° 20 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	<u>2008</u>	<u>2009-2010</u>
Cadres	2	2
Employés, Agents de maîtrise	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**NOTE N° 21 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

(en milliers d'€)	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Jetons de présence		
Montant	4	5
Nombre de membres du conseil de surveillance	5	5

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à 139 K€

## NOTE N° 22 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

### ENGAGEMENTS DONNES

22.1 – Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société a contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A ce jour, cet intégrateur, - absorbé ultérieurement par un groupe informatique lui-même scindé ensuite en diverses entités, dont certaines ont été à leur tour cédées -, n'a pas engagé d'action contentieuse en vue de faire jouer ladite caution.

22.2 – Emprunts assortis de garantie : néant.

Engagements reçus : néant.

## NOTE N° 23 – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice 2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2009-2010) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	7
de 6 ans à 10 ans	4
plus de 10 ans	0
<b>Engagement total :</b>	<b>11</b>

## NOTE N° 24 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

Voir tableau joint des filiales et participations.

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANCOIS**

**AU 31 MARS 2010**

SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES APRES REEVALUATION DE 1976 - 1978 - 1979		DONT ECART DE REEVALUATION	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES
				Valeur brute	Valeur nette						
	€	€	€	€	€		€	€	€	€	
<b><u>I – FILIALES</u></b>											
FAIENCERIES DE SALINS	152 500	426.170	99,81	544 945	544.945		538.000			10.242	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426.192	2.597.036	99,81	2.788.616	2.788.616		740.000			347.030	
<b><u>II – PARTICIPATIONS</u></b>											
<b><u>III-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</u></b>											
a-Filiales non reprises en I Filiales françaises											
b-Participations non reprises en II											

\* incluant le résultat net du dernier exercice clos.

**3** COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: <u>F.S.D.V.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> biens *	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	888 360	1 249 985	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	888 360	1 249 985	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	89 326	16 365	
	Autres produits (1) (11)			FQ	177 773	149 094	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	1 155 459	1 415 445
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	688 854	510 389	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	467 527	333 230	
	Salaires et traitements*			FY	465 207	374 699	
	Charges sociales (10)			FZ	143 791	155 481	
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> - dotations aux amortissements *			GA	188 571	165 999
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	329 310	415 300
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	130 000		
	Autres charges (12)			GE	5 000	3 750	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 418 261	1 958 847	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(1 262 802)	(543 403)	
<b>opérations en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)			GJ	2 871 323		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 445	6 089	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	304 220	66 371	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	3 176 988	72 460	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		27 703	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	84 862	385 764	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	84 862	413 467	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	3 092 125	(341 007)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	1 829 324	(884 409)	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>F.S.D.V.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N      Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA      165 971      432 595	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB      365 413      434 668	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC      2 800 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD      3 331 384      867 263	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE      1 579      2 311	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF      134 564      43 564	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG      89 325	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH      136 143      135 201	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI      3 195 242      732 062	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL      7 663 831      2 355 167	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM      2 639 266      2 507 515	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN      5 024 565      (152 347)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ      52 439      70 281
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK      84 852      385 760	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1      1      16 343	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures      Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : F.S.D.V. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 15

Adresse de l'entreprise 30-32, rue de Chabrol 75010 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET \* 5 6 2 0 4 7 6 0 5 0 0 3 2 3 Néant \*

				Exercice N, clos le : <u>131032010</u>	N - 1 <u>131122008</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 000	5 000	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 667 223		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO	2 838 925	2 478 189	
	Constructions	AP	AQ	9 861 388	680 786	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	470 095	21 883	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	4 588 364	7 246 938	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG	3 414	3 414	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	974 816	765 450		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>20 409 224</b>	<b>13 283 002</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	9 300	1 050	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 161 851	607 520
		Autres créances (3)	BZ	CA	867 151	782 873
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	72 750	32 767	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	55 580	60 504	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>4 166 632</b>	<b>2 624 329</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>24 575 856</b>	<b>15 907 331</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	CP	Créances :	CR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2010) Cegid ServantSoft - L...

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		F.S.D.V.	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....4.582.625..... )	DA	4 582 625	4 582 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	493 086	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	1 494 778	1 494 778
	Réserve légale (3)	DD	458 109	458 109
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 949 494)	(5 797 147)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	5 024 565	(152 347)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	521	521
<b>TOTAL (I)</b>		DL	6 104 191	586 540
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 000	24 000
	Provisions pour charges	DQ	130 000	89 325
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	154 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	102	361
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	1 360 627	9 202 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	169 771	102 949
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 289	122 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	700 544	2 557 995	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	2 410 334	11 986 510
Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	8 668 525	12 686 375
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E	1 494 778	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 410 334	11 986 510	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros**

	2 010	2 008
Résultat net des sociétés intégrées	2 214	(999)
<i>Elimination des charges &amp; des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Variation des amortissements	7	60
Variation des provisions	(4 052)	50
Variation des impôts différés	0	27
Plus ou moins value de cession	1 303	(208)
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>(528)</i>	<i>(1 070)</i>
variation du besoin en fonds de roulement	288	2 095
Provision pour dépréciation de Sarreguemines Vaisselle <small>(société déconsolidée au 31/12/2008)</small>	0	(1 562)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L ACTIVITE</b>	<b>(240)</b>	<b>(537)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(5)	(99)
Acquisition d'immobilisations financières	0	(27)
Cession d'immobilisations	328	246
Incidence des variation de Périmètre	(133)	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT</b>	<b>190</b>	<b>120</b>
Remboursement d'emprunts	(48)	(45)
Prêts & Dépôts	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(48)</b>	<b>(45)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(98)</b>	<b>(462)</b>
<b>TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE</b>	<b>338</b>	<b>800</b>
<b>TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE</b>	<b>240</b>	<b>338</b>

# FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00323

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

### PREAMBULE

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les sociétés du Groupe ont pris acte de la date de changement de clôture.

Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 a une durée exceptionnelle de 15 mois et a été clôturé le 31 mars 2010.

2. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires

- Ont constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique
- Ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS.

### NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2010 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publié au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

#### **1-1-1) – Méthode d'évaluation des actifs corporels :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

### **1-1-2) – Provisions pour indemnités de départ en retraite :**

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2009 - 2010).

## **1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION**

### **1.2.1) La consolidation a été effectuée sur la base de comptes arrêtés au 31 mars 2010,**

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### **1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.**

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
  - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
  - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers.

L'incidence fiscale de ces plus-values figure en impôts différés passifs.

L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20.3), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est pas constatée** en impôts différés actif, à l'exception de leur quote-part correspondant aux impôts différés passif.

- Crédit bail : les biens acquis en crédit bail ne concernent que les immeubles industriels et sont retraités et comptabilisés comme des immobilisations acquises par emprunt, les immeubles figurant en construction pour leur montant en principal, et la somme résiduelle des contrats de crédit bail figurant en emprunts pour leur montant comprenant les intérêts restant à courir.

La valeur estimée des constructions financées par crédit-bail étant considérée comme la juste valeur (cf. 1.1.1), les dotations aux amortissements sont comptabilisées, puis annulées dans le résultat consolidé.

L'impact sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations Corporelles).

### **1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**1.3.1)** Leur valeur brute représente à la clôture de l'exercice :

- la valeur d'acquisition des logiciels informatiques.

**1.3.2)** Les logiciels sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

### **1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**1.4-1)** Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur valeur réévaluée (réévaluation 1976) ou à leur valeur d'apport pour les plus anciennes
- à leur valeur d'acquisition
- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1).

**1.4-2)** Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Construction	15 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

Les dotations aux amortissements sur les constructions sont comptabilisées dans les comptes sociaux. Elles sont annulées dans le compte de résultat consolidé, de façon à maintenir à l'actif du bilan consolidé la valeur au 31 décembre 2005 (date de 1<sup>ère</sup> application des normes IFRS), considérée comme étant la juste valeur au 31 mars 2010 desdites constructions.

Une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat et non par le compte « Réserves consolidées ».

Pour l'exercice 2009 - 2010, l'impact de ces écritures sur les comptes consolidés est précisé dans les notes 1.10 et 5.1.

### **1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

### **1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

## 1.7- VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

## 1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

L'impôt sur les bénéfices correspondrait à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, majorée de l'impôt sur les bénéfices de société n'entrant pas dans le périmètre de l'intégration fiscale. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable et ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation.

## 1.9 – INCIDENCE DE LA CESSION DE LA SOCIETE SARREGUEMINES VAISSELLE

Le 3 juillet 2009, 100 % des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE (Production et commercialisation de Porcelaine hôtelière) ont été cédées à la société anglaise DUDSON HOLDINGS, sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

DUDSON HOLDINGS, ou toute société qu'elle souhaiterait se substituer, s'est également porté acquéreur des actifs immobiliers de l'usine de Digoïn, pour la partie propriété de F.S.D.V.

La déconsolidation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE et le résultat de la cession des actions ont été calculés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008. Le résultat de la société SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 juillet 2009 n'a pas été pris en compte dans le résultat consolidé de l'exercice 2009-2010.

Une éventuelle prise en compte du résultat net consolidé de SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 juillet 2009 n'aurait pas d'incidence sur le résultat global, la prise en compte de ce résultat ayant pour effet une minoration du résultat d'exploitation et une majoration de même montant du résultat exceptionnel.

Cette cession a entraîné sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des actifs en cours de cession de **1 562 K€** (voir annexe comptes consolidés au 31 décembre 2008 – Point 1.11).

## 1.10 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

De manière dérogatoire, une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat (rubrique : Résultat non courant – Variation de valeur des Immeubles de Placement) et non par le compte de « Réserves consolidées ».

Il a été fait application de cette règle au titre des immeubles industriels et commerciaux situés à Digoïn, à la suite de la cession de 100 % des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, puisque les accords passés concomitamment à cette cession prévoient :

- l'achat irrévocable de ces terrains et constructions par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que DUDSON HOLDINGS souhaiterait lui substituer
- la vente irrévocable des mêmes biens immobiliers par F.S.D.V.

L'incidence de ce changement de méthode comptable s'élève à 237 K€ (Résultat non courant), représentant la différence entre le prix auquel seront cédés ces terrains et immeubles industriels et commerciaux et leur évaluation en normes IFRS dans les comptes consolidés.

## 1.11 – PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte tenu :

- des modifications de structure du Groupe intervenues entre l'exercice 2008 et celui clos le 31 mars 2010
- de périodes de consolidation de durées différentes,

deux comptes de résultat vous sont présentés :

- a. Le premier, soumis à approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire comprend :
  - le compte de résultat consolidé de l'exercice de 15 mois ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et clos le 31 mars 2010
  - le compte de résultat consolidé pro-forma de l'exercice 2008, après déconsolidation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE
  - le compte de résultat consolidé de l'exercice 2008 tel qu'il a été publié, incluant la société SARREGUEMINES VAISSELLE.
- b. Le second, non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais fourni à titre d'information, comprend en sus le compte de résultat consolidé pro-forma pour la période 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, aux fins de comparaison avec le prochain exercice.

Cette colonne du compte de résultat n'a pas fait l'objet de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes, en l'absence de bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Cette colonne ne figure donc qu'à titre d'information dans le second tableau de résultat consolidé.

### **NOTE N°2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

A la suite de la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS, les sociétés, consolidées PAR INTEGRATION GLOBALE, SONT LES SUIVANTES :

#### **2.1 – Société consolidante**

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG ●

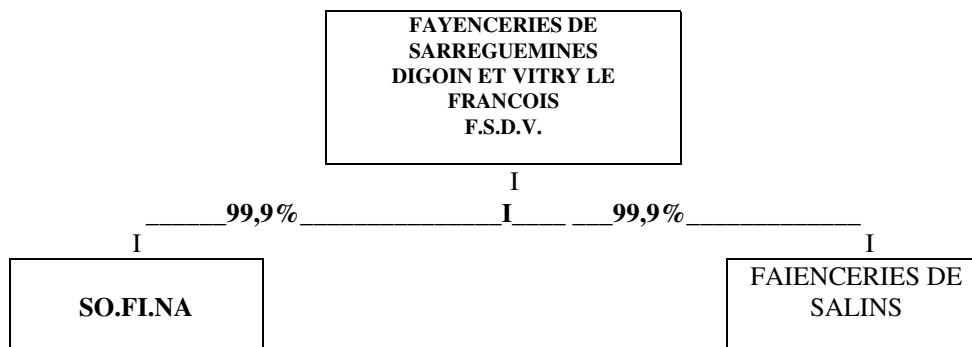
#### **2.2 – Périmètre de consolidation**

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	302 220 652	99,96 %	IG

- - IG = Intégration globale



### 2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 DECEMBRE 2009



### 2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

### NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

**3.1** – Le premier fait marquant de l'exercice est le décès de Monsieur Gilbert FENAL survenu le 14 septembre 2009.

Monsieur Gilbert FENAL, Président du Directoire, était l'artisan du rapprochement en 1978 des FAÏENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT, sa société d'origine, avec les FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS. Puis, il avait été le moteur de la rationalisation des productions, de l'automatisation des entités industrielle de F.S.D.V. dont l'usine de Digoin de la société SARREGUEMINES VAISSELLE était l'aboutissement le plus achevé – et du développement de la société.

Il en était resté l'âme et l'animateur.

Sa fille Karine FENAL a été désignée en qualité de Présidente du Directoire par le Conseil de Surveillance, qui a nommé Alain CANDELIER, précédemment Secrétaire Général, en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général.

**3.2** – Comme cela a déjà été indiqué (voir note 1.9), le 3 juillet 2009, 100 % des actions de SARREGUEMINES VAISSELLE ont été cédées à la société anglaise DUDSON HOLDINGS, sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

### **3.3 - F.S.D.V. (Maison mère)**

**3.3.1** – Comme indiqué dans le Préambule – Point 1, par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commence désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ayant une durée exceptionnelle de 15 mois et étant clôturé le 31 mars 2010.

**3.3.2.** – Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

**3.3.3** – Le total des produits consolidés (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice de 15 mois s'élève à 1 086 K€. Le total des produits consolidés **pro-forma** pour l'exercice de 12 mois 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 s'élève à 896 K€. Comparé à l'exercice de 12 mois 2008 (**pro-forma, SARREGUEMINES VAISSELLE exclu**) (1 415 K€), il recule de 519 K€, - 36,7 % (voir note n° 16).

**3.3.4** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1 554 800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêté de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

Il n'est pas encore statué sur la demande d'arrêt de l'exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN****ACTIF****NOTE N°4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

(1) voir note 1.1.3

**NOTE N°5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES****5.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.12.2008 Normes IFRS	Acquisitions	Virement à Immo des.à être cédées	Variations Valeur normes IFRS	Reprise valeur (Normes IFRS)	DIMINUTIONS ou cessions (valeur comptable)	31.03.2010 Normes IFRS
TERRAINS (1)	5.849	0	(150)	0		(8)	5.691
CONSTRUCTIONS (1) (2)	12.029	0	(2 462)		(90) (3)	(487) (3)	8 990
IMMO.DESTIN.A ETRE CEDEES	-		2 612	+ 237	-	-	2 849 (5)
AGENC INSTALLATION	1.232	0		0		(14)	1.218
INSTALLATION TECHNIQUE	26	0		0		0	26
AUTRES IMMOBILISATIONS	510	5		0		(45)	470
IMMO.CORPORELE.N COURS	0	0		0		0	0
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>19.646</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>237</b>	<b>(90)</b>	<b>(554)</b>	<b>19.244</b>
		Dot. Amort. ou prov.		Reprise Amort. ou prov.			
PROVISIONS DEPREC TERRAINS	654	0		0		0	654
AMORTIS CONSTRUCTION	9.643	256	(1 599)	(256)		(442) (3)	7 602
AMORT.IMMO DEST. A ETRE CEDEES	-		1 599				1 599 (5)
AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO CORPORELLES	514	7		0		(39)	482
<b>s/s total Dépréciation / Amortissement</b>	<b>10.811</b>	<b>263</b>	<b>-</b>	<b>(256)</b>		<b>(481)</b>	<b>10.337</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>8.835</b>	<b>(258)</b>	<b>-</b>	<b>493</b>	<b>(90)</b>	<b>73</b>	<b>8.907</b>

(1) dont incidence norme IFRS 16 = 5.040 K€ au 31.03.2010 (Surcroit de valeur par rapport à l'actif net comptable (voir note 1.1.1))

(2) dont immobilisations financées par crédit-bail F.S.D.V  
valeur brute 921  
valeur nette 371

(3) concerne la cession de l'usine de Saint Clément.

(4) augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoin destinés à être cédés à la suite de la cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 237 K€ (voir notes 1.4.1 et 1.10).

(5) soit une valeur nette Norme IFRS de 1 250 K€.

## 5.2 – NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.2.1 – La cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE étant accompagnée :

- d'un engagement irrévocable d'acquisition des actifs immobiliers industriels et commerciaux de Digoïn par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que le Groupe DUDSON lui substituera
- d'un engagement irrévocable de F.S.D.V. de céder ces mêmes actifs immobiliers industriels et commerciaux,

ces derniers ont été portés, conformément à la norme IFRSS, et pour leur valeur de cession (1 250 K€), en immobilisations destinées à être cédées.

5.2.2 - L'impact sur le résultat consolidé de l'application de la norme AS 40 des normes IFRS (valeur au 31 décembre 2005 considérée comme étant la juste valeur) est la suivante :

- pour les constructions inscrites à l'actif des comptes sociaux : 179 K€ pour l'exercice 2009-2010 et 667 K€ en cumul, pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010
- pour les constructions financées par crédit-bail : 77 K€ pour l'exercice 2009-2010 et 260 K€ en cumul pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010

### NOTE N°6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	181			181
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>184</b>			<b>184</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>184</b>

### NOTE N°7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	2.663	808	3.471 (1)
PROVISIONS DEPRECIATION CLIENTS	(2.055)	(337)	(2.392) (1)
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>471</b>	<b>1.079</b>

(1) Créances dues à F.S.D.V., provisionnées à hauteur de 2.392 K€ (provisions sur HT),

Détail du compte client (valeur brute)

1 468 K€	provisionnés à 100 % dans l'attente d'attestation d'irrecouvrabilité pour 1.448 K€
1.375 K€	dû par Lecico France, provisionnés à hauteur de 850 K€ (voir note 3.3.4)
90 K€	loyer 1er trim 2010 dû par Lecico
111 K€	dû par F.C.F., provisionnés à hauteur de 87 K€
105 K€	loyers 1er trimestre 2010 + frais communs 2009 dû par Sarreguemines Vaisselle
300 K€	c/c Sarreguemines vaisselle
20 K€	dû par Finamur
<u>3.471 K€</u>	

**NOTE N°8 - AUTRES CREANCES**

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
AUTRES CREANCES	781	(453)	328
<b>TOTAL</b>	<b>781</b>	<b>(453)</b>	<b>328 (1)</b>

(1) – dont 247 K€ de paiement à terme des actions SARREGUEMINES VAISSELLE.

**NOTE N°9- TRESORERIE**

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
DISPONIBILITE	338	(98)	240
<b>TOTAL</b>	<b>338</b>	<b>(98)</b>	<b>240</b>

**NOTE N° 10- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF**

En milliers d'Euros	31.12.2008	31.03.2010
Intérêts à payer sur crédit-bail	9	6
Autres charges comptabilisées d'avance	<u>61</u>	<u>50</u>
	70	56

**PASSIF****NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)**

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.12.2008	150.250	4.583	5.217	9.800
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶	(1.115)	(1 388)	(2.503) ❶
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.12.2008	121 691	3.468	3.829	7.297
Régularisation diverses			(10)	(10)
RESULTAT DE L'EXERCICE			2.214	2.214
SITUATION NETTE AU 31.03.2010	121 691	3.468	6 033	9.501

❶ Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

#### **NOTE N°12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'Euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	31.03.2010
CONTENTIEUX	24			24
AUTRES	2.800		2.800	0
CHARGES	89	130	89	130
<b>TOTAL</b>	<b>2.913</b>	<b>130</b>	<b>2.889</b>	<b>154</b>

#### **NOTE N°12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En milliers d'Euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	31.03.2010
	70	1	60	11

#### **NOTE N°13 – EMPRUNTS**

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
DIVERS	83	0	0	83
CREDIT BAIL ❶	110 ❷	0	48	62 ❷
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>145</b>

❶ En contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit-bail enregistrés à l'actif.

❷ dont 6 K€ d'intérêts à payer enregistrés en charges comptabilisées d'avance.

En milliers d'Euros	A 1 AN AU PLUS	DE 2 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AU 31 DECEMBRE 2008	124	69	0	193
AU 31 MARS 2010	118	27	0	145

#### **NOTE N°14 - AUTRES DETTES**

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	99	78	177
AUTRES DETTES	1.037	(217)	820 (1)
<b>TOTAL</b>	<b>1.136</b>	<b>(139)</b>	<b>997</b>

(1) – dont :

. 415 K€ solde créditeur suite achat titres SOFINA à LECICO FRANCE, à imputer sur cession future à LECICO FRANCE des terrains d'assise des bâtiments U2 – U3 – U4 (Vitry le François), terrains objet d'un bail à construction.

. 175 K€ dettes fiscales et sociales

. 104 K€ charges à payer.

**NOTE N°15 - ENGAGEMENTS HORS BILANS**

En milliers d'Euros		31.12.2008		31.03.2010
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES (1)		305		305
CAUTIONS ET GARANTIES DONNES (1)		305		305

(1) - Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société a contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A ce jour, cet intégrateur – absorbé ultérieurement par un groupe informatique lui-même scindé ensuite en diverses entités, dont certaines ont été à leur tour cédées – n'a pas engagé d'action contentieuse en vue de faire jouer ladite caution.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – COMPTE DE RESULTAT****NOTE N°16 - CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE ET AUTRES PRODUITS**

En milliers d'Euros	Exercice 15 mois 2009-2010	Exercice 12 mois de 04.09 – 03.10	Pro-forma 2008	Variation 12 mois 9-10 / 12 mois 08
Chiffre d'affaires	888	740	1 250	-40,8 %
Autres produits	198	156	165	-5,4 %
<b>TOTAL produits</b>	<b>1 086</b>	<b>896</b>	<b>1 415</b>	<b>-36,7 %</b>

Les bases ne sont pas comparables.

La seule comparaison intéressante l'est entre :

- Les produits (pro-forma) pour la période de 12 mois avril 2009 à mars 2010
- Les produits (pro-forma de 12 mois SARREGUEMINES VAISSELLE étant déconsolidée) de l'exercice 2008.

Les produits sont en baisse de 36,7 % (- 519 K€) résultant de :

- Au titre des loyers facturés à SARREGUEMINES VAISSELLE, suspension de ces loyers au titre du premier semestre 2009, puis fixation à un niveau inférieur pour la période postérieure au 30 juin 2009, dans l'attente de leur cession (impact : - 289 K€)
- Absence de facturation des frais d'assistance technique à SARREGUEMINES VAISSELLE depuis le 31 décembre 2008 (impact : - 183 K€)
- Absence de facturation de loyer de l'usine de Saint Clément, à la suite de la cession de cette dernière (juin 2009) (impact : - 37 K€).

**NOTE 17 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

En milliers d'Euros	Dotations	Reprises
1. <u>Amortissements</u> (1)	273	256
2. <u>Provisions</u>		
. Clients	329	-
. Risques et charges	130	89
. Engagements de retraite	-	60
<b>SOUS-TOTAL PROVISoire</b>	<b>459</b>	<b>149</b>
<b>TOTAL</b>	<b>732</b>	<b>405</b>

(1) – Voir notes 1.4 et 5.1

**NOTE N°18 - RESULTAT NON COURANT****18.1 - EFFET DE LA CESSION DES ACTIONS SARREGUEMINES VAISSELLE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Bien qu'effectif au 3 juillet 2009, l'impact de la cession de 100 % des actions SARREGUEMINES VAISSELLE au Groupe anglais DUDSON HOLDINGS a été pris en compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (voir note 1.9).

La quote-part de résultat de la société SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période 1<sup>er</sup> janvier au 2 juillet 2009 n'est pas prise en compte dans le résultat consolidé au 31 mars 2010, les actions SARREGUEMINES VAISSELLE ayant été cédées sur la base du bilan au 31 décembre 2008 (voir note 1.9).

L'effet de cette cession sur l'exercice clos le 31 mars 2010 est nul, mais se retrouve sur trois lignes distinctes du compte de résultat non courant :

- Constatation de la moins-value effective sur cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE (1 729 K€)
- annulée par :
- Reprise provision pour dépréciation constituée au 31.12.2008 sur l'activité en cours de cession + 1 562 K€
- Constatation du produit devenu définitif provenant de l'intégration fiscale à la suite de la cession des action de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 166 K€

**18.2 – AUTRES POSTES DU RESULTAT NON COURANT**

- Reprise de la provision pour risques devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC au profit de F.S.D.V. + 2 800 K€
- Augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoïn en cours de cession, à la suite de la vente des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE (IFRS5) (voir notes 1.4 – 1.10 et 5.1.3). + 237 K€



- Plus-value (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession d'actifs, l'essentiel portant sur la cession de l'usine de Saint Clément au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

+ 169 K€.

### **NOTE N°19 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

**F.S.D.V.** a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), hors quote-part correspondant aux impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur »

### **NOTE N°20 - IMPOTS DIFFERES**

#### **NOTE 20.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMPOTS DIFFERES**

➤ Variation de la provision pour impôts différés ( 43 K€)

IMPOTS DIFFERES (en milliers d' Euros)	31.12.2008	EXERCICE 2009	31.03.2010
DECALAGE ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL (différences temporaires)	0	0	0
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION (différences Temporaires) – Normes IFRS	(65)	22	(43)
<b>TOTAL</b>	<b>(65)</b>	<b>22</b>	<b>(43) ❶</b>

❶ Solde impôt différé actif - impôt différé passif

#### **NOTE N°20.2 – JUSTIFICATION DES IMPOTS DIFFERES NETS**

IMPOTS DIFFERES ACTIF	1.677	IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.677
s/ partie report déficitaire antérieur	1.673	s/ estimation en juste valeur des actifs immobiliers	1.576
s/organic	0	s/crédit bail	101
s/engagements de retraite	3		

#### **NOTE N° 20. 3– MONTANT DES REPORTS DEFICITAIRES EN INTEGRATION FISCALE.**

- Report déficitaire de l'exercice clos le 31 mars 2010 : 1 060 K€
- Montants cumulés au 31 mars 2010 :
  - déficits ordinaires : 19.885 K€

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéra sont définitivement perdues.

**NOTE N°21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION**

En milliers d' Euros	2008	31.03.2010
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	96	5.400
ELIMINATION BONI DE FUSION SUITE A TUP		(2.871)
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	(2)	
IMPOTS DIFFERES	(26)	
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	529	(624)
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	135	39
REPRISE CHARGES SOCIALES SUR ENGAGEMENTS RETRAITE	(168)	
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	(1)	60
DEPRECIATION ACTIF NET EN COURS DE CESSION SARREGUEMINES VAISSELLE	(1.562)	
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS		238
ANNULATION PROFIT IS SUITE A SORTIE DE SARREGUEMINES VAISSELLE		(166)
ANNULATION AMORTISSEMENTS SUITE NORMES IFRS		88
ANNULATION MOINS VALUE CESSION TITRES SARREGUEMINES VAISSELLE		50
<b>RESULTAT CONSOLIDE au 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>(999)</b>	<b>2.214</b>

**NOTE N°22 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	2008	Au 31.03.10
<b>Cadres</b>	2	2
<b>Employés, Agents de Maîtrise</b>	3	3
<b>TOTAL</b>	5	5

**NOTE N° 23 – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)**

La seule société employant des salariés est F.S.D.V.

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.  
Depuis l'exercice 2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2009-2010) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	7
de 6 ans à 10 ans	4
plus de 10 ans	0
<b>Engagement total :</b>	<b>11</b>

#### **NOTE N°24 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

	2008	31.03.2010
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	102 K€	139 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	6 K€	5 K€

#### **NOTE N°25 – RESULTAT PAR ACTION**

Ce résultat par action est calculé sur le résultat part du Groupe pour les exercices au titre desquels existaient des intérêts minoritaires.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>31.03.10</u>
<u>Nombre d'actions</u>	150 250	150 250	150 250	150 250	150 250
a) bénéfice après impôt, mais avant variation nette des amortissements et provisions	4,36	(34,95)	(0,40)	(4,54)	(1,72)
b) bénéfice après impôt, et variation nette des amortissements et provisions.	(14,29)	(11,69)	0,34	(6,65)	14,73

#### **NOTE N°26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires (montants HT) versés en 2009 – 2010, au titre des missions relatives à l'exercice 2008, se sont élevés à

	<b>SOCIETES</b>	<b>MISSION AUDIT LEGAL</b>	<b>AUTRES MISSIONS</b>
Cabinet PROCOMPTA	FSDV	13 737 €	NA
	CIFIC	1 900 €	NA
	FAÏENC. SALINS	1 050 €	NA
Cabinet EXCOM ENTREPRISES	FSDV	13 200 €	NA

## **FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### **COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010**

*Document d'information non révisé par les Commissaires aux Comptes pour le compte de résultat 01/04/2009 au 31/03/2010*

	NOTES	31/03/2010 (15 mois)	Proforma 01/04/2009 31/03/2010	2008 proforma (2)	2008 publié (1)
Chiffre d'affaires net	19	888	740	1 250	10 199
Production stockée		0	0	0	205
		888	740	1 250	10 404
Reprises / amortissement & provisions	20	405	269	222	695
Transfert de charges		0	0	16	77
Autres produits		198	156	165	169
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 491</b>	<b>1 165</b>	<b>1 653</b>	<b>11 345</b>
Achats consommés		16	13	19	3 227
Autres achats & charges externes		644	545	450	1 849
Impôts & taxes		470	360	336	682
Frais de personnel		609	435	530	4 722
Dotations aux amortissements		273	217	227	412
Dotations aux provisions	20	459	396	416	600
Autres charges		5	5	4	319
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 476</b>	<b>1 971</b>	<b>1 982</b>	<b>11 811</b>
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>(985)</b>	<b>(806)</b>	<b>(329)</b>	<b>(466)</b>
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		169	169	208	208
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		2 800	2 800	0	0
Variation de valeur des immeubles de placement		237	237	0	0
Produits non courants		166	166	456	903
Moins value / cession de titres		(1 729)	(1 729)	(91)	(94)
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>	21 - a	<b>1 643</b>	<b>1 643</b>	<b>573</b>	<b>1 017</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>78</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>		<b>652</b>	<b>840</b>	<b>247</b>	<b>629</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession	21 - b	1 562	1 562	(1 562)	(1 562)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( Après déconsolidation Sarreguemines vaisselle)</b>		<b>2 214</b>	<b>2 402</b>	<b>(1 315)</b>	<b>(933)</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe		0	0	0	(39)
Provision pour impôts différé (variation)		0	0	39	(26)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	24	<b>2 214</b>	<b>2 402</b>	<b>(1 276)</b>	<b>(998)</b>

(1) incluant la société Sarreguemines Vaisselle

(2) après déconsolidation de la société Sarreguemines Vaisselle

## **FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### **COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010**

	NOTES	31/03/2010 (15 mois)	2008 proforma (2)	2008 publié (1)
Chiffre d'affaires net	19	888	1 250	10 199
Production stockée		0	0	205
		888	1 250	10 404
Reprises / amortissement & provisions	20	405	222	695
Transfert de charges		0	16	77
Autres produits		198	165	169
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 491</b>	<b>1 653</b>	<b>11 345</b>
Achats consommés		16	19	3 227
Autres achats & charges externes		644	450	1 849
Impôts & taxes		470	336	682
Frais de personnel		609	530	4 722
Dotation aux amortissements		273	227	412
Dotation aux provisions	20	459	416	600
Autres charges		5	4	319
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 476</b>	<b>1 982</b>	<b>11 811</b>
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>(985)</b>	<b>(329)</b>	<b>(466)</b>
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		169	208	208
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		2 800	0	0
Variation de valeur des immeubles de placement		237		
Produits non courants		166	456	903
Moins Value / cession de titres		(1 729)	(91)	(94)
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>	21 - a	<b>1 643</b>	<b>365</b>	<b>1 017</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>78</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>		<b>652</b>	<b>247</b>	<b>629</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession	21 - b	1 562	(1 562)	(1 562)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( Après déconsolidation Sarreguemines vaisselle)</b>		<b>2 214</b>	<b>(1 315)</b>	<b>(933)</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe		0	0	(39)
Provision pour impôts différé (variation)		0	39	(26)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	24	<b>2 214</b>	<b>(1 276)</b>	<b>(998)</b>

(1) incluant la société Sarreguemines Vaisselle

(2) après déconsolidation de la société Sarreguemines vaisselle

# **FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

## **BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2010**

### **PASSIF** (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 31.03.2010	AU 31.12.2008
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		5 206	6 214
Résultat exercice consolidé		2 214	-998
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>13</b>	<b>9 501</b>	<b>7 297</b>
Provisions / risques et charges	14 - a	153	2 913
Provisions engagements de retraite	14 - b	11	70
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		<b>164</b>	<b>2 983</b>
<b>Passif en cours de cession</b>	<b>15</b>		<b>4 262</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>23 - 2</b>	<b>1 677</b>	<b>1 720</b>
<b>Emprunts</b>	<b>16</b>	<b>145</b>	<b>193</b>
Dettes d'exploitation		177	99
Dettes diverses		820	1 037
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>997</b>	<b>1 136</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 484</b>	<b>13 329</b>

## FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### **BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2010**

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTE	BRUT	31.03.2010 Amortis Prov/	NET	31.12.2008 NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	16 394	8 738	7 656	8 835
Immobilisations destinées à être cédées	5	2 849	1 599	1 250	0
. Autres immobilisations financières	6	184	0	184	305
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>21 099</b>	<b>12 004</b>	<b>9 095</b>	<b>9 145</b>
<b>Actif en cours de cession</b>	7				<b>4 928</b>
<b>Impôts différés actif</b>	23 - 2	<b>1 677</b>		<b>1 677</b>	<b>1 720</b>
. Avances et acomptes		9		9	1
. Clients et comptes rattachés	9	3 471	2 392	1 079	608
. Autres créances	10	568	240	328	781
. Disponibilités	11	240		240	338
. Compte de régularisation actif	12	56		56	70
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 344</b>	<b>2 632</b>	<b>1 712</b>	<b>1 798</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 120</b>	<b>14 636</b>	<b>12 484</b>	<b>17 591</b>

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(art. 133. 135 et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	31/03/2010
<b>1 - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	4.582.625	4.582.625	4.582.625	4.582.625	4.582.625
b) Nombre d'actions émises	150.250	150.250	150.250	150.250	150.250
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2 - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1.589.484	1.390.368	1.486.012	1.316.077	969.960
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	473.006	(686.335)	(138.736)	479.587	954.411
c) Impôts sur les bénéfices	128.235	45.000	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(942.042)	(1.304.788)	(236.155)	(152.347)	5.024.565
e) Montant des bénéfices distribués					
<b>3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (2)</b>					
a) Bénéfice après impôts, avant variation nette des amortissements et provisions	3.15	(4.57)	(0.92)	3.19	16.49
b) Bénéfice après impôts, après variation nette des amortissements et provisions	(6.27)	(8.68)	(1.57)	(1.02)	33.44
c) Dividende versé à chaque action (1)	0	0	0	0	0
<b>4 - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	10	9	6	5	5
b) Montant de la masse salariale	592.365	648.874	472.177	374.699	465.207
c) Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	254.683	262.997	188.030	155.481	143.791
<b>Les plus-values pour cession d'élément d'actif sont incluses :</b>					
(1) dans 2 b pour.....	485.405	0	172.996	391.104	230.849
(2) dans 3 b pour .....	3,23	0	1,15	2.60	1,54



# **FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET 562 047 605 00323

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 28 OCTOBRE 2010**

### **EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE POUR** **L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Compte tenu d'un effectif réduit de la société, et de nombreux dossiers ayant occupé le deuxième trimestre de l'année civile 2010 – dont plusieurs liés à la cession de SARREGUEMINES VAISSELLE -, les comptes sociaux et consolidés de la société n'ont pu être arrêtés que fin juillet, époque à laquelle les bureaux des Commissaires aux Comptes étaient fermés.

Ces derniers n'ont donc pu intervenir que pendant la dernière semaine du mois d'août et la première semaine de septembre 2010.

Par voie de conséquence, après consultation et accord du Conseil de Surveillance, le Directoire a sollicité du Tribunal de Commerce de Paris le report d'un mois, à savoir le 31 octobre 2010, de la date de tenue de l'Assemblée Générale de notre société appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010, ce qui était accepté par Ordonnance du 21 septembre 2010.

#### **1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

**1.1** – Le premier fait marquant de l'exercice est le décès de Monsieur Gilbert FENAL survenu le 14 septembre 2009.

Monsieur Gilbert FENAL, Président du Directoire, était l'artisan du rapprochement en 1978 des FAÏENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT, sa société d'origine, avec les FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS. Puis, il avait été le moteur de la rationalisation des productions, de l'automatisation des entités industrielle de F.S.D.V. dont l'usine de Digoïn de la société SARREGUEMINES VAISSELLE était l'aboutissement le plus achevé – et du développement de la société.

Il en était resté l'âme et l'animateur.

Sa fille Karine FENAL a été désignée en qualité de Présidente du Directoire par le Conseil de Surveillance, qui a nommé Alain CANDELIER, précédemment Secrétaire Général, en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général.

**1.2** – Comme cela a été longuement développé au titre du rapport relatif à l'exercice 2008, le 3 juillet 2009, 100 % des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE ont été cédées à la société anglaise DUDSON HOLDINGS, sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

Cette cession devait être suivie de la vente irrévocable des actifs immobiliers industriels et commerciaux de Digoïn.

Pour des raisons difficiles à appréhender, dont l'une au moins réside dans la différence de législation entre les deux pays, cette vente n'a pu être réalisée avant le 30 juin 2010, obligeant F.S.D.V. à demander par lettre officielle du mois de juillet à DUDSON HOLDINGS :

- L'identité de l'acquéreur définitif
- La preuve du financement de cette acquisition par une banque de premier rang
- La date de la signature des actes de vente.

S'il était répondu oralement que cette cession serait réalisée avant le 31 décembre 2010, à la date de rédaction du présent document, aucune lettre officielle, n'était venue répondre aux trois questions ci-dessus posée.

**1.3** – Ainsi qu'indiqué en préambule, les exercices comptables de F.S.D.V. et des sociétés filiales commencent le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

**1.4** - Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOÏN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

**1.5** – Le total des produits consolidés (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice de 15 mois s'élève à 1 086 K€. Le total des produits consolidés **pro-forma** pour l'exercice de 12 mois 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 s'élève à 896 K€. Comparé à l'exercice de 12 mois 2008 (**pro-forma, SARREGUEMINES VAISSELLE exclu**) (1 415 K€), il recule de 519 K€, soit - 36,7 %.

**1.6** – Comme cela sera examiné et expliqué à continuation (points **2** – Chiffre d'affaires et **3** – Résultat consolidé) :

- Le résultat courant consolidé de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 se traduit par une perte de (985 K€), contre une perte de (329 K€) pour l'exercice 2008 de 12 mois pro-forma, SARREGUEMINES VAISSELLE déconsolidée.
- Le résultat non courant consolidé est bénéficiaire de 3 199 K€, contre une perte de (986 K€) pour l'exercice 2008 de 12 mois pro-forma.
- Le résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2010 est donc un bénéfice de **2 214 K€** contre une perte de (1 276 K€) pour le résultat consolidé de l'exercice de 12 mois 2008 pro-forma, SARREGUEMINES VAISSELLE déconsolidée, et une perte de (998 K€) pour l'exercice de 12 mois 2008, intégrant la société SARREGUEMINES VAISSELLE.

**1.7** - Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1 554 800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêt de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

A la date de rédaction du présent document, il n'est pas encore statué sur la demande d'arrêt de l'exécution provisoire déposée par LECICO France.

**1.8** – A la suite d'une longue série d'opérations débutées en juillet 2007, menées en liaison avec le Liquidateur Judiciaire de la société les « CERAMIQUES DE SARREGUEMINES », dernier exploitant du site, et les services compétents de la DRIRE de Moselle, par lettre du 22 juillet 2010, la Préfecture de Moselle adressait un « Procès-verbal de recollement » concernant le site industriel de Sarreguemines, signifiant la fin de la remise en état de ce site compatible avec l'utilisation industrielle qui en avait été faite.

Ce procès-verbal ouvre la voie à une étude de la mise en valeur des sites de l'usine et de « La Ferme ».

## **2 – CHIFFRE D'AFFAIRES - CONSOLIDE**

En milliers d'Euros	Exercice 15 mois 2009-2010	Exercice 12 mois de 04.09 – 03.10	Pro-forma 2008	Variation 12 mois 9-10 / 12 mois 08
Chiffre d'affaires	888	740	1 250	-40,8 %
Autres produits	198	156	165	-5,4 %
<b>TOTAL produits</b>	<b>1 086</b>	<b>896</b>	<b>1 415</b>	<b>-36,7 %</b>

Le total des produits de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 s'élève à 1 086 K€, non comparable avec celui de l'exercice pro-forma 2008 de 12 mois, SARREGUEMINES VAISSELLE exclue, qui était de 1 415 K€, le chiffre d'affaires consolidé 2008, incluant SARREGUEMINES VAISSELLE s'élevant à 10 199 K€.

La seule comparaison significative l'est entre :

- Les produits (pro-forma) pour la période de 12 mois avril 2009 à mars 2010, soit 896 K€
- Les produits pro-forma de 12 mois (SARREGUEMINES VAISSELLE étant déconsolidée) de l'exercice 2008, soit 1 415 K€.

Les produits sont en baisse de 36,7 % (- 519 K€) résultant de :

- Au titre des loyers facturés à SARREGUEMINES VAISSELLE, suspension de ces loyers au titre du premier semestre 2009, puis fixation à un niveau inférieur pour la période postérieure au 30 juin 2009, dans l'attente de leur cession (impact : - 289 K€)
- Absence de facturation des frais d'assistance technique à SARREGUEMINES VAISSELLE depuis le 31 décembre 2008 (impact : - 183 K€)
- Absence de facturation de loyer de l'usine de Saint Clément, à la suite de la cession de cette dernière (juin 2009) (impact : - 37 K€).

### **3 – RESULTATS CONSOLIDES ET SITUATION FINANCIERE**

**3.1** – Le compte de résultat consolidé est résumé ci-après :

(En milliers d'euros)	31.03.2010 (15 mois) <b>A</b>	Pro-forma 01.04.2009 31.03.2010 <b>B (3)</b>	Pro-forma 2008 (1) (12 mois) <b>C</b>	$\Delta$ <b>B / C</b>	2008 Publié (2) (12 mois)
Produits d'exploitation (hors reprise de provisions)	1 086	896	1 415	- 36,7 %	10 390
Charges d'exploitation (hors Amortissements et provisions)	1 655	1 358	1 323	+ 2,6 %	(10 187)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	(569)	(462)	92		203
Variation nette amort.et prov.	(416)	(344)	(421)	- 18,3 %	(669)
Résultat courant	(985)	(806)	(329)	x 2,5	(466)
Résul.non courant et financier	3 199	3 208	(986)		(467)
Impôt/bénéfices et non Impôt différent	-	-	+ 39		(65)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>2 214</b>	<b>2 402</b>	<b>(1 276)</b>	<b>x 2,8</b>	<b>(998)</b>

(1) – SARREGUEMINES VAISSELLE déconsolidée

(2) – incluant SARREGUEMINES VAISSELLE

(3) – chiffres non audités par les Commissaires aux Comptes en l'absence de bilan d'entrée.

**3.2** – Le décalage entre produits et charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) s'est accentué au titre de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010, du fait essentiellement de la baisse des produits analysés ci-avant, et se traduit par un résultat courant déficitaire de 985 K€, après dotation nette aux amortissements et provisions de 416 K€.

Les charges d'exploitation (1 655 KE) incluent des dépenses non récurrentes à hauteur de 260 K€ (honoraires liés à la cession de SARREGUEMINES VAISSELLE et au contentieux LECICO FRANCE, ainsi qu'aux indemnités de départ versées et charges connexes à ces indemnités pendant la période considérée).

**3.3** – En termes de comparaison sur 12 mois, entre compte de résultat pro-forma du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 et le compte de résultat pro-forma 2008, SARREGUEMINES VAISSELLE déconsolidé :

- Les produits d'exploitation diminuent de 36,7 % (896 K€ contre 1 415 K€ - Voir point 2)
- Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions), en dépit des dépenses non récurrentes, ne progressent que de 2,6 % (1 358 K€ contre 1 323 K€)
- La dotation nette aux amortissements et provisions baisse de 18,3 % (344 K contre 421 K€)
- La perte courante s'accroît sensiblement (806 K€ contre 329 K€) du fait de la baisse des produits d'exploitation.

**3.4** – Le **résultat non courant** de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 se traduit par un bénéfice de **3 199 K€**, provenant pour l'essentiel :

- De la reprise de la provision pour risques devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC au profit de F.S.D.V. + 2 800 K€
- De l'augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoin en cours de cession, à la suite de la vente des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 237 K€
- De plus-values (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession d'actifs, portant sur la cession de l'usine de Saint Clément au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine + 169 K€

Bien qu'effective au 3 juillet 2009, la cession de 100 % des actions SARREGUEMINES VAISSELLE au Groupe anglais DUDSON HOLDINGS a été prise en compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, quant à son impact sur les comptes.

La quote-part de résultat de la société SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période 1<sup>er</sup> janvier au 2 juillet 2009 n'est pas prise en compte dans le résultat consolidé au 31 mars 2010, les actions SARREGUEMINES VAISSELLE ayant été cédées sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

L'effet de cette cession sur l'exercice clos le 31 mars 2010 est donc nul, mais se retrouve sur trois lignes distinctes du compte de résultat non courant :

- Constatation de la moins-value effective sur cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE (1 729 K€)  
annulée par :
- Reprise provision pour dépréciation constituée au 31.12.2008 sur l'activité en cours de cession + 1 562 K€
- Constatation du produit devenu définitif provenant de l'intégration fiscale à la suite de la cession des action de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 166 K€

**3.5** - En conséquence, le **résultat net consolidé** de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 se traduit par un **bénéfice** de **2 214 K€**, contre une **perte** de 998 K€ au titre de l'exercice 2008 de 12 mois, cette dernière ayant son origine dans la provision de 1 562 K€ constituée au titre de la dépréciation des actions SARREGUEMINES VAISSELLE en cours de cession.

**3.6** – La comparaison entre le compte de résultat pro-forma sur 12 mois du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 et le compte de résultat pro-forma 2008, SARREGUEMINES VAISSELLE déconsolidée, n'est pas significative, tant les événements de chacune des deux années étaient différents.

Signalons simplement, que pour les raisons explicitées ci-avant, le **bénéfice** de l'exercice pro-forma de 12 mois 2009-2010 s'élève à 2 402 K, pour une **perte** de **(1 276 K€)** pour l'exercice pro-forma de 12 mois 2008.

### **3.7 – SITUATION FINANCIERE**

Au 31 mars 2010, le montant des **capitaux propres consolidés**, déduction faite des capitaux propres détenus, s'élève à **9 501 K€**, en progression de 2 204 K€ (**+ 30,2 %**) sur celui de l'exercice 2008 (**7 297 K€**).

La **trésorerie** (disponible + compte bloqué disponible début avril) (392 K€ contre 490 K€ au 31 décembre 2008, soit – 20 %) est supérieure à l'**endettement financier** (incluant le montant des engagements de retraite (171 K€ contre 263 K€ au 31 décembre 2008, soit – 35 %).

En conséquence, la **trésorerie nette de toute dette financière** reste stable (221 K€ contre 227 K€ au 31 décembre 2008).

La **trésorerie nette à court terme** (trésorerie – dettes financières à moins d'un an) s'élève à 275 K€, pour un montant de 366 K€ (- 25 %) au 31 décembre 2008.

#### **4 – RESULTATS DE VOTRE SOCIETE**

##### **4.1 – Chiffre d'affaire et résultat d'exploitation**

(En milliers d'euros)	31.03.2010 (15 mois)	De 04.09 à 03.10 (12 mois)	2008 (12 mois)	Δ 04.09 – 03.10 2008
Chiffre d'affaires	888	740	1 250	- 40,8 %
Autres produits	178	140	149	- 6,0 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 066</b>	<b>880</b>	<b>1 399</b>	- 37,1 %

Le total des produits de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 s'élève à 1 066 K€, non comparable avec celui de l'exercice 2008 de 12 mois, qui était de 1 399 K€.

L'explication des variations est identique à celle donnée au titre du chiffre d'affaires consolidé.

Les charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, s'élèvent à 1 770 K€ contre 1 378 K€ pour l'exercice 2008 de 12 mois.

L'analyse du niveau et de la variation des charges d'exploitation figurant au titre des données consolidées vaut pour les données propres à votre société.

La baisse significative des produits d'exploitation et l'existence de charges non récurrentes (260 K€) expliquent l'importance du **déficit d'exploitation** de **1 263 K€** pour une perte de 543 K€ au titre de l'exercice 2008 de 12 mois.

##### **4.2 – RESULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL**

###### **4.2.1 – Transmission Universelle de Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique.**

Au titre des faits marquants de l'exercice, il vous a été fait état de la Transmission Universelle de Patrimoine de votre filiale CIFIC au profit de votre société.

Cette opération a eu les incidences suivantes sur les comptes sociaux de F.S.D.V. :

- a. l'élimination des comptes réciproques entre CIFIC et F.S.D.V.
  - b. la détermination d'un boni de fusion de **3 364 K€** représentant la différence entre
    - l'Actif net CIFIC au 26 mars 2010 (date à laquelle l'opération est devenue définitive) : 9 317 K€
    - la Valeur des actions CIFIC chez F.S.D.V. à la même date : (5 953 K€)
- 
- Boni de fusion : 3 364 K€

Ce boni de fusion, conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 a été comptabilisé en

• <b>Résultat financier</b> à hauteur de la part non distribuée des résultats accumulés par CIFIC, soit :	2 871 K€
• Capitaux propres (prime de fusion) pour le surplus :	493 K€
	<hr/>
<b>Total :</b>	<b>3 364 K€</b>

**4.2.2** – Les reprises sur provisions financières (304 K€) s'expliquent par :

- Pour 179 K€ la reprise de provision pour dépréciation des titres SOFINA
- Pour 97 K€ la reprise de provision pour dépréciation des actions propres détenues.
- Pour 28 K€ la reprise sur provision pour dépréciation de la quote-part des actions SARREGUEMINES VAISSELLE détenue par F.S.D.V. à l'occasion de la cession de ces dernières.

**4.2.3** - Le résultat exceptionnel de 3 195 K€ de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 s'explique essentiellement par :

- La reprise de la provision pour risques de 2 800 K€, devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC
- Une plus-value sur cession d'immobilisations de 253 K€, dont l'essentiel provient de la cession de l'usine de Saint Clément à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Ainsi, le résultat net de votre société au titre de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2010 est en **bénéfice** de **5 025 K€**, pour une perte de 152 K€ au titre de l'exercice de 12 mois 2008.

**3.3** – A l'issue de cet exercice, conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue le 9 avril 2008, il vous sera demandé, au titre de la cinquième résolution soumise à votre approbation de constater que les capitaux propres de la société (**6 104 K€**) **ont été reconstitués** à concurrence d'une valeur au moins égale à celle du capital social (**4 583 K€**).

## **5 – PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pour le premier trimestre de l'exercice 2010-2011 (1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2010), les revenus propres consolidés s'élevant à 187 K€, en progression de 9,8 % sur ceux de la même période de l'année 2009 (170 K€).

Ils sont cependant insuffisants pour compenser les charges d'exploitation, dont l'essentiel est constitué par les impôts fonciers liés aux actifs immobiliers et la rémunération de la structure administrative destinée à mettre en valeur ou défendre les actifs de la société.

Cette mise en valeur des actifs est d'ailleurs l'opération essentielle de l'exercice en cours.

Le déficit ainsi créé peut cependant être compensé par la cession de biens immobiliers d'importance secondaire, dont une vente dégagant 210 K€ de plus-values comptables a été réalisée au premier trimestre de l'exercice 2010-2011, et dont d'autres seront réalisées en deuxième partie d'année.

# **FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €.  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET 562 047 605 00323

---

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 28 OCTOBRE 2010**

### **TEXTE DES RESOLUTIONS**

(projet)

#### **PREMIERE RESOLUTION**

##### **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009 - 2010**

Après :

- présentation du rapport de gestion
- lecture des observations du Conseil de Surveillance et du rapport relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne
- lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes,

l'Assemblée Générale

1. approuve les termes de ces rapports
2. approuve les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice d'une durée exceptionnelle de 15 mois clos le 31 mars 2010, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009 - 2010**

L'Assemblée Générale, sur présentation des rapports visés à la première résolution et sur le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés

- 1°) approuve les termes de ces rapports
- 2°) approuve les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice d'une durée exceptionnelle de 15 mois clos le 31 mars 2010 tels qu'ils lui sont présentés faisant ressortir un bénéfice consolidé de 2 214 000 € (Deux millions deux cent quatorze mille euros), ainsi que les opérations traduites par ces comptes.



### **TROISIEME RESOLUTION**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2010, qui s'élève à 5 024 565,23 € (Cinq millions vingt quatre mille cinq cent soixante cinq euros 23 centimes) au compte « Report à nouveau déficitaire », qui d'un montant de 5 949 493,96 € (Cinq millions neuf cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt treize euros 96 centimes) se trouvera ainsi ramené à 924 928,73 € (Neuf cent vingt quatre mille neuf cent vingt huit euros 73 centimes).

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividende.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### **IMPUTATION DE LA PRIME DE FUSION SUR LE COMPTE REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'imputer la Prime de fusion, qui s'élève à 493 085,80 € (Quatre cent quatre vingt treize mille quatre vingt cinq euros 80 centimes) sur le compte « Report à nouveau déficitaire » qui, en conséquence de la troisième résolution, s'élève à 924 928,73 € (Neuf cent vingt quatre mille neuf cent vingt huit euros 73 centimes) pour le ramener à la somme de 431 842,93 € (Quatre cent trente et un mille huit cent quarante deux euros 93 centimes).

### **CINQUIEME RESOLUTION**

#### **CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES A CONCURRENCE DE LA MOITIE AU MOINS DU CAPITAL SOCIAL**

A la suite des troisième et quatrième résolutions, l'Assemblée Générale constate :

- que le montant du capital social est de 4 582 625,00 € (Quatre millions cinq cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq euros)
- que le montant des capitaux propres est de 6 104 191,95 € (Six millions cent quatre mille cent quatre vingt onze euros 95 centimes)
- qu'en conséquence, les capitaux propres de la société ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à celle du capital social.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en exécution des articles L 225-86 et suivants du Nouveau Code de Commerce, approuve ledit rapport ainsi que les opérations qui y sont relatées.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

#### **QUITUS AU DIRECTOIRE, AU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire, et quitus de l'accomplissement de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Elle donne également également quitus de leur mission à Messieurs les Commissaires aux Comptes pour l'exercice écoulé.

**HUITIEME RESOLUTION****RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME INGA FENAL, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Inga FENAL, membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

**NEUVIEME RESOLUTION****RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME COLETTE SEROT, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de Madame Colette SEROT, membre sortant du Conseil de Surveillance pour une durée de deux années qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

**DIXIEME RESOLUTION****NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Stéphane REZNIKOW, domicilié 3, rue du Dragon 75006 PARIS pour une durée de deux années qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

**ONZIEME RESOLUTION****FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2010 - 2011**

L'Assemblée Générale décide de fixer à 6 000 € (Six mille euros) le montant des jetons de présence à se répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2010 – 2011.

**DOUZIEME RESOLUTION****POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

# **FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €.  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET 562 047 605 00323

---

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2010**

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Directoire sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance, les risques et les procédures de contrôle interne.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'Article L 225-235 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les Articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Imputation de la Prime de fusion sur le compte Report à nouveau déficitaire.
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres à concurrence de la moitié au moins du capital social.
- Approbation des comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance.
- Nomination d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance.
- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 - 2011.